

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS560

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« permettant une évaluation du déploiement »

les mots :

« évaluant l'offre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.